



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 10 mars 2021

Sortie progressive du confinement à partir du 15 mars 2021 à 4 heures

Depuis deux semaines, la circulation du virus de la covid-19 ralentit de façon continue à Mayotte. Le confinement décrété le 5 février 2021 a permis de remporter une première bataille contre cette vague épidémique particulièrement sévère - plus de 70 personnes sont décédées de la covid-19 à Mayotte depuis le début du mois de février.

Actuellement, l'ensemble des indicateurs épidémiques sont en baisse et sont repassés sous le niveau atteint lors du déclenchement du confinement, le 5 février :

- Le taux d'incidence était de 440 cas pour 100 000 habitants lors du déclenchement du confinement. Il a atteint un pic mi-février à 930. Aujourd'hui, ce taux est repassé sous la barre des 230 – très proche de la moyenne nationale.
- Le taux de positivité était de 17,7% lors du déclenchement du confinement. Il a dépassé les 30% lors du pic épidémique. Il s'élève aujourd'hui à 12,8%, soit encore bien en-dessus du niveau national (7,3%).
- L'indicateur de circulation du virus, le R_0 , s'élevait à 1,47 au début du confinement. Au pic, il a atteint 1,53. Aujourd'hui, il s'élève à 0,47.

Au centre hospitalier de Mayotte, les capacités de réanimation restent très mobilisées, mais elles ne sont plus saturées et peuvent traiter la grande majorité des patients sans recourir à des évacuations sanitaires vers La Réunion. Depuis 10 jours, 8 patients atteints de la covid-19 et en détresse respiratoire ont été évacués, contre 4 par jour les semaines précédentes.

La situation a pu être maîtrisée grâce à l'engagement du personnel médical du CHM et des centres hospitaliers de la Réunion, qui ont pris en charge plus de 100 patients en détresse respiratoire depuis le 5 février, et grâce aux renforts accordés par le Gouvernement au bénéfice de Mayotte : le service sanitaire des armées, les personnels de la réserve sanitaire, les effectifs de la sécurité civile qui arment l'hôpital de Petite Terre (ESCRIM).

Contact presse :

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 32

Courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr

Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr

Facebook : @Prefet976

Twitter : @Prefet976

Une première bataille a été remportée, mais Mayotte n'est pas encore sortie de la crise sanitaire. Il serait dangereux de rester sur un plateau élevé, alors que le nombre de cas augmente à La Réunion. Il faut impérativement poursuivre les efforts pour combattre durablement la covid-19 à Mayotte et éviter de saturer les capacités de réanimation extérieures susceptibles de venir en secours de Mayotte.

Après avoir consulté le Grand Cadi, les élus de Mayotte et les représentants socio-professionnels et avoir recueilli l'accord du Gouvernement, Jean-François Colombet, Préfet de Mayotte, Délégué du Gouvernement, met en œuvre une sortie très progressive du confinement.

Le confinement prendra fin le lundi 15 mars à 4 heures du matin.

Un premier palier de déconfinement sera franchi le 15 mars :

- Les écoles primaires pourront rouvrir, avec un protocole sanitaire ; les collèges et lycées pourront rouvrir en demi-jauge et avec un protocole sanitaire strict ;
- Les 73 mosquées du vendredi de Mayotte pourront rouvrir 1 jour par semaine, le vendredi, et les églises pourront rouvrir le dimanche, sous réserve du respect d'un protocole sanitaire : port du masque, distribution de gel hydro-alcoolique. Une jauge devra être respectée ;
- L'ensemble des commerces pourra rouvrir sous réserve du respect d'un protocole sanitaire : port du masque, distribution de gel hydro-alcoolique à l'entrée, jauge ;
- Le télétravail restera recommandé dans les entreprises et dans les services publics ;
- Un couvre-feu sera maintenu de 18h à 4h.

Resteront en vigueur :

- L'interdiction des rassemblements de plus de 6 personnes ;
- L'interdiction des vœux et fêtes de mariage ;
- La fermeture de discothèque ;
- L'interdiction de la musique amplifiée ;
- La fermeture des bars et restaurants ;
- La fermeture des guichets des administrations jusqu'au 21 mars inclus ;
- L'interdiction de la pratique sportive en salle.

Si la situation sanitaire continue de s'améliorer, de nouveaux paliers de déconfinement seraient franchis :

- Le lundi 22 mars :
 - o Le couvre-feu pourrait être repoussé à 20h ;
 - o Les guichets des administrations rouvriraient sous réserve du respect d'un protocole sanitaire.
- Le lundi 29 mars :
 - o Le couvre-feu pourrait être repoussé à 22h30 ;
 - o Les bars et restaurants pourraient rouvrir.
- Le lundi 4 avril :
 - o Les lieux de culte pourraient rouvrir ;
 - o Le couvre-feu pourrait être levé.

Si nous faisons collectivement et individuellement preuve d'esprit de responsabilité, nous avons les moyens de sortir de la crise sanitaire. Il faut pour cela :

- respecter en toutes circonstances les mesures de distanciation, les gestes barrières et en particulier le port du masque ;
- respecter les restrictions de déplacement et de rassemblement qui continueront de s'appliquer dans les semaines à venir ;
- aller massivement nous faire vacciner ;
- rester très rigoureux sur les contrôles d'accès à Mayotte – les motifs impérieux pour se déplacer entre Mayotte et le reste du territoire national ne pourront être levés à court terme.